

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2020/2026

Commune de Prosnes

SEANCE DU 25 JUIN 2021

Date de la convocation : 21 juin 2021

Date d'affichage : 05 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal 2020/2026, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Francis MUNIER, Maire.

Présents : AUBERT Rémy, DESPIC Cédric, DROUET Françoise, FLEURY Jean-Marie, GABRELLE Ludovic, KESENNE Baptiste, MOUGNEAU Lionel, MUNIER Francis, NOURISSIER Fabrice, PICARD Sabrina

Absente excusée et représentée : L'HUILLIER Sylvie par MUNIER Francis

Secrétaires : Messieurs DESPIC Cédric et KESENNE Baptiste

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021_16 - Délibération CCAF : maîtrise d'ouvrage des travaux connexes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande reçue du président de la commission communale d'aménagement foncier dans le cadre des opérations de mode d'aménagement foncier de la commune de PROSNES.

Le conseil doit, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du code rural et de la pêche maritime, indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes au mode d'aménagement foncier décidés par la commission communale d'aménagement foncier.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représenté, (10 voix contre 1 voix pour)

refuse d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes au mode d'aménagement foncier décidés par la commission communale d'aménagement foncier.

Le tableau de cette délibération n'a pas été inscrit pour éviter toutes confusions.

Délibération fixant le prix de vente des terrains communaux

Cette délibération n'a pas été abordée à la demande de plusieurs membres du conseil municipal et sera proposée à une date ultérieure.

Questions diverses

Les questions notifiées sur la convocation en « questions diverses » n'étant pas à l'ordre du jour en réunion extraordinaire, comme demandé par 6 membres du conseil municipal (Mesdames DROUET et PICARD, Messieurs NOURISSIER, DESPIC, KESENNE et GABRELLE) dans le courrier lu et remis en main propre à Monsieur le Maire lors du conseil du 11 juin et qui est en pièce jointe au compte rendu du 11 juin 2021, plusieurs conseillers ont refusé qu'elles soient abordées ce jour.

Après discussion, les points sur les délibérations déjà actées concernant les voiries et le foyer rural, le budget prévisionnel 2022 et la présentation du projet concernant le legs de Madame HAUGUEL ainsi que sa délibération définitive sur ce projet seront abordées dans une prochaine réunion extraordinaire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

Fait à PROSNES, le jour, mois et an susdits

Le Maire,
Francis MUNIER

